

Procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2023 à 18h15

PRESENTS : MASQUELIN Benoit, REINBOLT Ghislaine, GORRY Christine, MASQUELIN Florence, GIACOMETTI Corinne.

POUVOIR : PERE Yvan à MASQUELIN Florence ; GIMENEZ Clémence à GIACOMETTI Corinne

ABSENTE EXCUSEE : de CAPELE Juliette.

Madame le Maire explique que les points 3 et 4 seront supprimés de l'ordre du jour car il faut que ces points soient votés en amont par la CCRLCM (erreur sur la convocation).

1. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 octobre 2023.** Mme le Maire soumet le PV au Conseil - **Approuvé à l'unanimité.**
2. **Embauche Agent Recenseur** – Mme le Maire rappelle que la commune doit procéder au recensement de sa population entre le 17/01/2023 et le 18/02/2024. Que le conseil avait décidé de proposer à Mme Véronique Clément d'être à nouveau notre agent recenseur puisqu'elle l'avait fait la dernière fois et elle l'a accepté. Elle explique que l'INSEE nous a informés que nous allons bénéficier d'une dotation mais que cela ne couvrira qu'une partie de la rémunération de l'agent... Il convient maintenant de délibérer pour définir le montant de la rémunération. Ainsi il est proposé de fixer la rémunération de l'agent recenseur comme suit :
 - 1.10 € par feuille de logement recensé
 - 1.80 € par habitant recensé
 - Un forfait de 100.00 € pour les frais de transports
 - 25.00 € pour chaque séance de formation (soit 50 € pour les deux séances prévues par l'INSEE) - **Approuvé à l'unanimité.**
5. **Autorisation à engager des dépenses en investissement au cours du 1er trimestre 2024.** Comme chaque année, et afin de ne pas être bloqués pendant le 1er trimestre, Madame le Maire propose au conseil de voter une délibération l'autorisant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2024 avant le vote du budget (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent). Concrètement, cela signifie qu'entre le 1er janvier 2024 et le vote des BP 2024, Madame le Maire pourra liquider et régler : jusqu'à 27 750 € pour le budget principal de la Mairie (soit 25 % des dépenses prévues aux BP 2023) et jusqu'à 31 824 € pour le budget annexe de l'eau (soit 25 % des dépenses prévues aux BP 2023) - **Approuvé à l'unanimité.**

Points d'information :

- **Arrêtés pris par le maire.** Lecture est faite des arrêtés pris par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.
- **Festivités.** Mme Reinbolt rappelle que la date du **Noël des enfants** est fixée au 16 décembre 2023. Que cela concerne 22 enfants de moins de 10 ans (cadeaux King Jouet) et 11 de plus de 10 ans (carte cadeaux chez Sport 2000). Une nouvelle crêpière a été achetée pour l'occasion (plus performante que l'ancienne).
Le goûter est prévu à 16h00 et le passage du père Noël à 17h00.

Côté aînés, elle rappelle que le conseil a décidé de revoir les âges des bénéficiaires et de repasser à 65 ans comme avant le covid. Ainsi ce seront 18 personnes qui recevront un carnet de 40 € de Lézibons et 13 couples un carnet de 60 €.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 20 janvier 2023. Les élus demandent à ce que le sapin soit retiré après le Noël des aînés car le foyer est loué pour le réveillon de la St Sylvestre.

Questions diverses

- **Prêt du Foyer.** Une élue informe le conseil que le Spot qui éclaire la sortie du Foyer est resté allumé toute la nuit après le dernier prêt. Il faudra faire un rappel à la population. Le conseil a évoqué le prêt du foyer à titre gracieux pour les associations du Village. Ils estiment que les associations qui font des actions à but lucratif devraient payer la location comme les habitants (50 €), au moins pour compenser le coût des fluides (chauffage, éclairage et eau). Le conseil décide de modifier son règlement intérieur en ce sens à partir du 2^{ème} trimestre 2024 pour le cas où les associations auraient des actions lucratives.
- **Sécurisation de l'Eau Potable :** Mme le Maire et M. Masquelin rappellent que, sous notre impulsion, les communes de Castelnaud, Escales, Montbrun et Roquecourbe ont monté un dossier de demande de subvention pour être raccordés au Karts de Termes (SIAERO). Ils expliquent que, parce que des projets de raccordement au Karts de Pouzols auraient été « prévus » depuis 2009 dans le cadre des schémas territoriaux, les financements de l'Agence de l'eau et du Département n'ont pas suivi. Pour rappel, notre projet coûterait 3 fois moins cher que celui envisagé par l'autre projet ... Les communes ont immédiatement réagi en protestant et en demandant un rendez-vous au Préfet pour qu'il se positionne et pour faire valoir leur position, leur volonté étant d'économiser l'argent public et de sécuriser la ressource le plus vite possible dans les conditions climatiques critiques que nous connaissons (encore en alerte sècheresse à ce jour). Toutefois elle précise que lors de la dernière rencontre il a été évoqué une fiche action qui mentionnerait le raccordement au SIAERO, ce qui n'avait jamais été évoqué jusque là. L'AMA suit également le dossier de près... Les élus précisent qu'ils ne s'opposent pas à plus de solidarité départementale mais pas à n'importe quel prix.

Prime pouvoir d'achat : Madame le maire explique qu'afin d'aider à mieux supporter l'inflation, l'Etat a attribué une prime pouvoir d'achat à ses propres fonctionnaires, sachant que le montant diverge en fonction des rémunérations de chacun. Jusqu'au mois d'octobre cette mesure ne concernait que les fonctionnaires d'Etat ainsi que ceux de la fonction publique hospitalière. Or, depuis le 31 octobre dernier, un décret permet aux communes qui le souhaitent, d'attribuer à leurs propres fonctionnaires une prime identique. La seule contrainte étant que les montants attribués ne doivent pas excéder ceux prévus pour les fonctionnaires d'Etat. De plus, la prime devra être versée avant le 30/06/2024. Cette prime sera calculée en fonction du tableau présenté ci-dessous :

Rémunération brute perçue entre le 1 ^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023	Montant maximum de la prime
Inférieure à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure à 27 300 €	700 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure à 39 000 €	300 €

Attention ces sommes seront proratisées en fonction du nombre d'heures réellement effectuées par les agents puisque ce tableau est basé sur un équivalent temps plein et que les agents sont tous les 3 à temps partiel (80%). Ce point sera présenté au vote des élus lors du prochain conseil.

Zone d'accélération des énergies renouvelables : Mme le Maire explique que, la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables, prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire. Pour ce faire, l'Etat met à disposition des communes et du public un outil cartographique permettant d'obtenir des informations sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Ainsi, en application de l'article 15 de la loi « Accélération de la Production d'Energies Renouvelables » publiée le 10 mars 2023, le ministère de la Transition énergétique a mis en place un portail afin de mettre à disposition des collectivités les données relatives aux énergies renouvelables sur leur territoire ainsi qu'au potentiel de développement de telles EnR. Ce portail doit également permettre aux communes la définition de leurs zones d'accélération. C'est dans ce contexte que la Sté Valorem qui nous avait déjà contactés pour créer une nouvelle ferme photovoltaïque entre une ferme déjà en place sur le territoire de Montbrun et celle de Canèles sur le territoire de la commune, revient à la charge en invoquant cette loi. Or, le conseil avait déjà précisé à la Sté que la commune était déjà surdotée (40 ha de panneaux) et ne souhaitait plus en avoir sur son territoire. Par contre le conseil avait accepté que la Sté Valorem fasse des études en vue de lui faire des propositions qui pourraient aboutir à l'approvisionnement de la commune et/ou des habitants en énergie verte à prix réduit voire gratuit. Ce n'est absolument pas ce qui est envisagé par ces derniers dans leur dernier mail... Mme le Maire propose de leur rappeler ce qui avait été décidé car ils doivent la rappeler vendredi. Par contre, la commune est tenue de communiquer sur ce dispositif afin que la population puisse s'exprimer. Madame Gorry propose de le faire via le site de la commune.

Réfection de la Route de Montbrun : La convention est en attente de signature par Engie Green. Dès que cela sera fait, les travaux pourront être envisagés. Le SIC nous a contacté pour nous dire que cela se ferait dans le 1^{er} trimestre 2024 ou, si la commune réagit vite début décembre. Le conseil ne souhaite pas se précipiter car cela se ferait au moment des fêtes de Noël... De plus, la convention n'étant pas encore signée par Engie Green, il n'y a pas lieu de s'affoler. Ce sera début 2024.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20h05